

Vente en magasin et e-business

Par Tonytouch09, le 15/10/2012 à 16:03

Bonjour,

Je souhaite ouvrir une boutique de lingerie sexy.

J'aimerais egalement promouvoir dans ma boutique la vente de sex toys via un e-business dont je serai egalement le gérant.

Serai-je dans la legalite dans le cas ou je fais la promotion de mon site internet au sein de ma boutique physique? Sachant que la boutique et le e-business ne proposeront pas les memes produits.